



Commune de Manonville

**COMPTE RENDU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juillet 2020**

**Présents** : DOHR Hervé, FABIÉ Carine, GROSJEAN Véronique, GUENSER Michel, LECOMTE Nicolas, LEMOY Odile, LOISIL Vincent, MARCHAL François, THIERY Maud et WILLAUME Elvire

**Excusé** : BERNARD Claude

■ Vote du budget 2020, à l'unanimité

**1 - FONCTIONNEMENT :**

**DEPENSES**

Charges à caractère général : 53 419,43

Charges de personnel et frais assimilés : 32 530,00

Atténuation de produits : 6 927,00 (FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources)

Autres charges de gestion courante : 47 030,00

Charges financières (Intérêts) : 2 700,00

Charges exceptionnelles : 750,00

Dépenses imprévues : 6 000,00

**TOTAL DES DEPENSES REELLES : 149 356,43**

**DEPENSES D'ORDRE : 27 880,00**

**TOTAL DES DEPENSES : 177 236,43**

**RECETTES :**

Produits des services, domaines et ventes diverses : 10 170,00

Impôts et taxes : 64 202,00

Dotations, subventions et participations : 38 103,00

Autres produits et gestions courantes (revenus des immeubles) : 6 500,00

Produits exceptionnels (Assurances, sinistres) : 9 148,00

Excédents de fonctionnement reporté : 49 113,43

**TOTAL DES RECETTES : 177 236,43**

## 2- INVESTISSEMENT :

### DEPENSES

Déficit d'investissement reporté : 25 423,83

Dépenses imprévues : 2 400,00

Emprunts et dettes assimilées : 14 480,00

Immobilisation corporelle : 15 700,00

TOTAL DES DEPENSES : 58 003,83

### RECETTES

Dotations, fonds divers et réserves : 30 123,83

Virement de la section de fonctionnement : 27 880,00

TOTAL DES RECETTES : 58 003,83

#### ■ Vote des taux d'imposition des taxes 2020

Le Conseil vote majoritairement l'augmentation des taux à 1,5 %, malgré la proposition contraire du Maire et des Adjointes. La taxe foncière (bâti) passe de 8,50 % à 8,63 % et la taxe foncière (non bâti) de 24,45 % à 24,82 %. Désormais, le conseil n'a plus à délibérer sur le taux de la taxe d'habitation.

6 voix pour l'augmentation

4 voix contre.

#### ■ Subventions accordées aux associations :

- La Manonvilloise : 200,00 €
- Familles Rurales de Domèvre en Haye, participation aux centres aérés de 3,00 € par enfant et par jour
- ADMR : 150,00 €
- ADAPA : 150,00 €
- ATNF (Centre Brançon) : 150,00 €
- Concours de la Résistance : 20,00 € pour l'achat d'un livre, si sollicitation.
- Le Sourire de Manon : 150,00 €
- Amicale des Sapeurs Pompiers des Côtes en Haye : 100,00 €

#### ■ Vote la somme de 120,90 € pour le gardiennage de l'église.

■ Délibération sur les dépenses liées à des événements exceptionnels (départ, mariage, médailles, etc..), votée à l'unanimité.

#### ■ Désignation de 2 Délégués suppléants au S.I.S. :

Odile LEMOY et Hervé DOHR.

#### ■ Désignation de 2 Délégués au Parc Naturel Régional de Lorraine :

Elvire WILLAUME titulaire et Hervé DOHR suppléant.

■ DIVERS :

- Autorisation de l'occupation de la voie publique par LA FRINGADALLE :  
Le conseil décide d'accorder à M. Vlody l'installation exceptionnelle de sa remorque chaque mercredi, samedi et dimanche à midi au même endroit et impose le retrait de ce véhicule dès la fin de chaque prestation. Cette autorisation est valable jusqu'au 15 septembre.
- Elagage de la haie sur la route de Minorville :  
Le Maire informe le conseil que cette haie est bien sur le territoire communal, son entretien est donc à la charge de la commune.
- Balayage des rues :  
Le conseil décide que l'entretien des rues se fera pendant la 2<sup>e</sup> quinzaine du mois d'août.
- Point sur le recrutement de la secrétaire :  
Suite aux annonces passées sur P.E., Centre de Gestion et Communauté de Communes, il n'y a pas eu à ce jour de candidature. Seule une candidature spontanée a été adressée directement à la mairie.
- Le maire informe qu'il a rencontré le responsable de l'association Sanctuaire de Libération Animale dans le cadre de l'utilisation du ruisseau pour leurs animaux. Cet échange cordial a permis un accord entre les membres et la commune.
- Le maire informe le conseil d'une inondation chez un particulier rue Saint-Laurent, suite au dernier orage. Il missionne la Commission des Travaux dont le référent est M. MARCHAL François d'étudier le renforcement de plusieurs avaloirs situés en amont.
- Pour information, les travaux de mise en place de la fibre sont initialement prévus courant octobre.

La séance est levée à 00h25.

Le prochain conseil se réunira le vendredi 4 septembre 2020 à 20h30.

INFORMATION RECENTE :

Le Préfet a placé la Meurthe et Moselle en alerte sécheresse, entraînant l'interdiction de l'usage de l'eau, arrosage et remplissage de piscine entre 10h et 18h. Le lavage des voitures est totalement interdit en dehors des stations de lavage officielles. L'arrêté préfectoral est affiché sur le panneau de la mairie.

Manonville le 13 juillet 2020

Le Maire,

Hervé DOHR